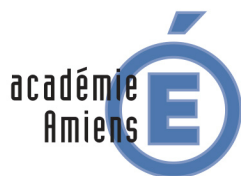




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Amiens le 12 février 2018

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS  
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

à

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs  
Académiques des Services de l'Education Nationale de  
l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN-ET/EG

Mesdames et Messieurs les IEN de circonscriptions

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées et  
lycées professionnels

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'EREA

Mesdames et Messieurs les Principaux de collèges

**Rectorat**

Délégation Académique à  
la Formation des  
Personnels de  
l'Education nationale

Dossier suivi par :

Corinne SILVERT  
CT ASH académique

Tél. 03 22 71 25 70

Mél : corinne.silvert@ac-  
amiens.fr

Lise GIRAN  
Déléguée académique  
adjointe

Tél. 03 22 82 37 19

Mél : ce.dafpen@ac-  
amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

**Objet :** Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au Certificat  
d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive (CAPPEI)  
Année scolaire 2018/2019

**Références :** - Décret n°2017-169 du 10 février 2017

- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation  
professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation  
des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de  
handicap, de grande difficultés scolaire ou à une maladie

- Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 relative à l'organisation de  
l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de  
l'éducation inclusive parue au Bulletin officiel du 16 février 2017

En application des textes visés en référence, vous voudrez bien trouver  
ci-dessous les modalités d'inscription à la formation pour l'obtention du certificat  
d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) pour la  
rentrée scolaire 2018.

## I. CONDITIONS D'ACCES

La formation préparant au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) est organisée à l'intention des enseignants du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par un contrat à durée indéterminée, exerçant sur un poste support de formation dans une école, un établissement scolaire ou service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ou dans un établissement relevant du ministère de la justice.

## II. MODALITES D'INSCRIPTION

**La campagne d'inscription à la formation CAPPEI sera ouverte du 19 février au 16 mars 2018.**

Cinq parcours sont proposés :

- Enseigner en SEGPA ou en EREA
- Travailler en RASED
- Coordonner une ULIS
- Enseigner en UE
- Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF

Les candidats devront adresser **pour le 16 mars 2018** délai de rigueur :  
- à leur Inspecteur de circonscription pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré,  
- à la DAFPEN pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré,

leur dossier d'inscription constitué des pièces suivantes:

- Une demande d'inscription à la préparation du CAPPEI en indiquant le parcours choisi (voir imprimé joint),
- Un C.V. précisant le parcours et expériences professionnelles,
- Une lettre de motivation manuscrite,
- l'attestation du 2CASH le cas échéant.

Les candidats peuvent formuler plusieurs vœux à l'appui de leur demande d'inscription à la préparation au CAPPEI.

## III. CALENDRIER DES OPERATIONS

### 1. Modalités pour faire acte de candidature à la formation

**Les dossiers remplis et signés** par les candidats doivent être **adressés à l'IEN de circonscription pour le 1<sup>er</sup> degré, à la DAFPEN pour le 2<sup>nd</sup> degré** pour avis pour le **16 mars 2018** délai impératif.

Les dossiers seront ensuite remis aux IEN ASH départementaux pour le 1<sup>er</sup> degré, aux IA-IPR / IEN-ET/EG pour le 2<sup>nd</sup> degré.

Les candidats s'engagent par écrit à respecter les obligations suivantes, en cas de départ effectif en formation :

- Exercer sur un poste relevant de l'ASH
- Suivre l'intégralité des regroupements de formation correspondant au parcours choisi
- Se présenter à l'examen

## 2. Examen des candidatures

Pour le 1<sup>er</sup> degré, les candidatures retenues seront soumises à la CAPD de chaque département.

Le nombre de départ en stage sera fonction des besoins en formation dans le département.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, les candidats retenus en Commission Académique Paritaire se verront proposer un poste « support de formation » dont la liste aura été validée par Madame le Recteur.

## 3. Formation

### Préparation à la formation

24 heures de préparation à la formation seront organisées avant le terme de l'année scolaire 2017/2018 afin notamment de permettre aux candidats retenus :

- de rencontrer le tuteur désigné ;
- de préparer la prise de fonction à la rentrée suivante.

### Formation

Le nombre d'heures de formation se décompose en module non fractionnable comme suit :

144h	Tronc commun
52h	Module d'approfondissement 1
52h	Module d'approfondissement 2
52h	Professionalisation dans l'emploi
100h	Modules de formation d'initiative nationale sur 5 ans

Les enseignants en formation sont accompagnés jusqu'à la présentation des épreuves par un tuteur choisi, en raison de son expérience, parmi les enseignants spécialisés dans le domaine de l'éducation inclusive et désigné par les corps d'inspection.

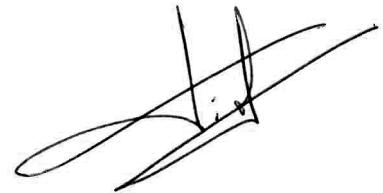
L'enseignant recevra régulièrement la visite de conseillers pédagogiques, notamment ceux de l'équipe départementale ASH.

#### **4. Mesures transitoires**

Les enseignants du second degré non titulaires du 2CA-SH nommés avant le 10 février 2017 sur un poste ASH en collège ou en lycée souhaitant obtenir le CAPPEI devront passer l'épreuve 1 du CAPPEI.

Les enseignants du second degré titulaires du 2CA-SH nommés avant le 10 février 2017 sur un poste ASH en collège ou en lycée souhaitant obtenir le CAPPEI devront passer l'épreuve 3 du CAPPEI.

**Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'académie**



**Jean-Jacques VIAL**

RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU CAPPEI  
Personnels 1er degré**

**Parcours demandé(s) :**

Vœu 1 : .....

Vœu 2 : .....

Vœu 3 : .....

Nom d'usage – Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :

Lieu :

Département :

Adresse personnelle :

Téléphone portable :

Courriel :

**Grade et discipline d'enseignement :**

**Affectation actuelle :**

Etablissement :

Adresse :

**Diplômes – concours – dates :**

**Ancienneté générale des services** au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours :

Fonctions et dates d'affectation antérieures éventuelles dans l'enseignement spécialisé :

**Echelon actuel :**

Note :

Date :



**OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS**

(à signer par le candidat)

Je m'engage :

- A accepter mon installation sur un poste spécialisé durant le temps de la formation
- A suivre l'intégralité de la formation
- A me présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPPEI

Signature du candidat

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

**Conclusion du dernier rapport d'inspection :**

Note :

Date :

**Avis de l'IEN de circonscription** : sur les motivations du candidat, les capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite, au travail en équipe, ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

Avis :  Favorable

Défavorable

Date - Signature

**Avis de l'IEN ASH :**

Avis :  Favorable

Défavorable

Date - Signature

**Avis de la commission administrative paritaire départementale du :**

Avis :  Favorable

Défavorable

Date - Signature

**Décision de l'IA-DASEN :**

RETENUE

Liste principale

NON RETENUE

Liste complémentaire

Motif(s) :

Amiens, le

**MODALITE ET ADRESSE DE RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTIONS**

Le présent dossier d'inscriptions doit être retourné en **un exemplaire**, de préférence en recommandé simple, **accompagné des pièces justificatives**, et **d'une enveloppe affranchie au tarif « lettre prioritaire » libellée à vos noms et adresse, avant le 19 mars 2018**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

DSDEN de l'Aisne  
IEN de circonscription .....  
Cité administrative  
02018 LAON  
[ce.dsden02@ac-amiens.fr](mailto:ce.dsden02@ac-amiens.fr)

DSDEN de l'Oise  
IEN de circonscription .....  
22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS Cedex  
[ce.dsden60@ac-amiens.fr](mailto:ce.dsden60@ac-amiens.fr)

DSDEN de la Somme  
IEN de circonscription .....  
14 ? BD Alsace Lorraine  
80063 AMIENS Cedex 9  
[ce.dsden80@ac-amiens.fr](mailto:ce.dsden80@ac-amiens.fr)

RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU CAPPEI  
Personnels 2<sup>nd</sup> degré**

**Parcours demandé(s) :**

Vœu 1 : .....

Vœu 2 : .....

Vœu 3 : .....

Nom d'usage – Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :

Lieu :

Département :

Adresse personnelle :

Téléphone portable :

Courriel :

**Grade et discipline d'enseignement :**

**Affectation actuelle :**

Etablissement :

Adresse :

**Diplômes – concours – dates :**

**Ancienneté générale des services** au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours :

Fonctions et dates d'affectation antérieures éventuelles dans l'enseignement spécialisé :

**Echelon actuel :**

Note :

Date :



**OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS**  
(à signer par le candidat)

Je m'engage :

- A accepter mon installation sur un poste spécialisé durant le temps de la formation
- A suivre l'intégralité de la formation
- A me présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPPEI

Signature du candidat

## **PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

### **Conclusion du dernier rapport d'inspection :**

Note :

Date :

**Avis du chef d'établissement** : sur les motivations du candidat, les capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite, au travail en équipe, ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

Avis :  Favorable

Défavorable

Date - Signature

### **Avis des corps d'inspection :**

Avis :  Favorable

Défavorable

Date - Signature

### **Avis de la commission administrative paritaire académique du :**

Avis :  Favorable

Défavorable

Date - Signature

### **Décision du Recteur :**

RETENUE

Liste principale

NON RETENUE

Liste complémentaire

Motif(s) :

Amiens, le

## **MODALITE ET ADRESSE DE RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTIONS**

Le présent dossier d'inscriptions doit être retourné en **un exemplaire**, de préférence en recommandé simple, **accompagné des pièces justificatives**, et **d'une enveloppe affranchie au tarif « lettre prioritaire » libellée à vos noms et adresse**,

**Avant le 19 mars 2018**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AMIENS**

**DAFPEN**

**20, Boulevard Alsace Lorraine**

**80063 AMIENS cedex 9**

**[ce.dafpen@ac-amiens.fr](mailto:ce.dafpen@ac-amiens.fr)**